

Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école des Falaises, tenu le 13 octobre 2020 sur TEAMS.

**Membres :**

Sont présents :

Mélanie Magnan, parent  
Geneviève Yanire, parent  
Éric Cadotte, parent  
Sylvain-Michel Paradis, parent  
Julie Beaudry, responsable SDG par intérim  
Annie Guérin, enseignante et sa stagiaire Audrey Juteau  
Line Cayouette, enseignante  
Kathleen Denommé, enseignante  
Nathalie Desbiens, enseignante et sa stagiaire Delphine Côté-Piché  
Karine De Lamirande, parent  
Martine Lessard, secrétaire  
Annie Marcotte, directrice

Sont absents :

Audrey Deveault, parent  
Josée Desnoyers, membre de la communauté

Formant quorum sous la direction de Mme Annie Marcotte

**1) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance du conseil d'établissement est à 18h38. Nous faisons un tour pour les présentations.

**2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Magnan que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**3) SUIVI ET ADOPTION DU PV DU 8 septembre 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame De Lamirande que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

**4) ÉLECTION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**a) Présidence**

M. Paradis est réélu à titre de président

**b) Vice-présidence**

M. Cadotte est réélu à titre de vice-président

**5) PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

NIL

**6) RETOUR SUR LA RENTRÉE**

- Madame Marcotte nomme qu'elle est très heureuse du taux de participation et d'adhésion à la thématique des moyens de transport. L'activité Tacot-tactique qui devait se tenir au gymnase n'a pas eu lieu dû à la COVID.
- Les élèves respectent les consignes et se sont bien adaptés à la nouvelle réalité.

**7) RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

CE-029-20-01

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Paradis** que les règles de régie interne soient adoptées pour l'année scolaire 20-21, mais que la procédure temporaire pour le CÉ à distance ne soit pas adoptée pour le moment.

Procédure temporaire CÉ à distance : les séances ne peuvent pas être

**ÉCOLE DES FALAISES  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020**

publiques, mais les PV doivent être disponibles en 48h. Les membres du CÉ questionnent le refus de la parole à l'assemblée qui pourrait être donnée virtuellement. Des vérifications seront faites à la fois auprès du CSS ainsi que de la FCPQ.

**8) BUDGET DU CÉ**

Le CÉ dispose d'un budget de 100\$ cette année. Mme Marcotte demande de quelle façon nous désirons le disposer. Nous en reparlerons après les fêtes.

CE-029-20-02

**IL EST PROPOSÉ par Madame Yanire** que le budget soit adopté tel que proposé et dépensé pour les enfants. Différentes propositions ont été apportées, dont l'achat de crème à mains ou de mini-jeux pour les classes.

**9) ACTIVITÉ BLOC SPORTS**

Dans le cadre du bloc sports, les élèves veulent aller marcher au parc des Falaises. Le 23 octobre pour les élèves de 5<sup>e</sup> année et le 6 novembre pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. Il y aura également du karaté le 20 et 27 novembre et le 4 et 11 décembre.

CE-029-20-03

**IL EST PROPOSÉ par Madame Yanire** que les activités soient adoptées telles que proposées.

**10) PAROLE A LA REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ**

**11) PAROLE A LA DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE PARENTS**

L'école n'a pu être représentée lors du premier comité de parents alors qu'il s'agissait d'un soir important d'élection. Le président prend parole à l'effet qu'il trouve important que l'école des Falaises soit représentée au comité de parents et qu'en cas d'incapacité de la représentante, nous devons alors pouvoir compter sur la substitut.

**12) PAROLE A LA DELEGUE DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

**13) PAROLE AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET À LA DIRECTION**

- I. **Dérogation à la politique alimentaire** : 3 fois durant l'année, l'école peut déroger à la politique alimentaire. Les trois

**ÉCOLE DES FALAISES**  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020**

CE-029-20-04

moments seront l'Halloween, Noël et la fin de l'année scolaire.

**Approuvé par Madame de Lamirande**

- II. **École à distance** : les parents ont reçu par courriels les informations concernant l'école à distance en cas de fermeture partielle ou totale de l'école.
- III. **Mesures d'urgence** : Il n'y aura pas de pratique d'incendie cette année. Toutefois, les mesures d'urgence ont été présentées aux élèves. En cas d'évacuation, une enseignant nous a offert son garage pour les élèves de la maternelle puisque les garderies près de l'école refusent de nous prendre cette année à cause de la COVID.
- IV. **Halloween** : les élèves assisteront à un bingo le mercredi. Des petits sacs de jouets d'Halloween seront remis en guise de prix. Les élèves pourront se déguiser le vendredi et un punch spécial sera servi aux élèves.
- V. **Résolution SDG vs COVID** : la COVID nous amène à revoir nos pratiques lors des journées pédagogiques. La pénurie de personnel nous oblige à restreindre le nombre d'inscriptions. Puisque les élèves doivent demeurer en bulle-classes, on doit avoir davantage de personnel. La direction demande une résolution fin que le maximum d'enfants soit de 75 et que la priorité, en cas de dépassement, soit octroyée aux parents qui travaillent dans les services essentiels. On propose une rotation pour que ce ne soit pas toujours les mêmes familles.

CE-029-20-05

#### 14) QUESTIONS DIVERSES

Suivi des retards depuis l'entrée en vigueur de la politique : 7 retards

La date du prochain CÉ est le 17 novembre.

#### 15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** que la séance soit levée à 20h46.



Annie Marcotte, directrice



Sylvain-Michel Paradis, président

ÉCOLE DES FALAISES  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020

--	--

**ÉCOLE DES FALAISES  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020**

--	--

**ÉCOLE DES FALAISES  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020**

--	--

**ÉCOLE DES FALAISES  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020**

--	--